



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intérimaires employés dans les stations de ski

Question écrite n° 36200

Texte de la question

M. Christophe Naegelen appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation précaire des intérimaires employés dans les stations de ski. La fermeture des remontées mécaniques décidée par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au covid-19 constitue un problème majeur pour bon nombre du personnel des stations de ski. Employés en intérim, ce qui présente une grande souplesse pour l'employeur, ces salariés se trouvent aujourd'hui dans une grande précarité. En effet, ils utilisent actuellement leurs droits au chômage alors qu'ils devraient normalement travailler. C'est le cas par exemple à La Bresse, dans les Vosges, où la neige abondante aurait été synonyme d'une saison 2020-2021 bien remplie. Alors que beaucoup de ces personnes étaient certaines de bénéficier d'un contrat de travail cet hiver car bien connues des agences d'intérim et des stations de ski, elles vont rapidement se retrouver en fin de droits. C'est pourquoi il lui demande une mesure d'urgence en faveur de ces personnels consistant à neutraliser l'utilisation de leurs droits au chômage pendant cette période de fermeture administrative. Il la remercie de lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36200

Rubrique : Montagne

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1098

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)